

Séance du **7 octobre 2021**

Présidence : **Mme Anne-Francine Simonin**, présidente

Arrêté communal d'imposition pour l'année 2022 (2021/P25)

Rapport : M. Laurent Lavanchy

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 25/2021, du 23 août 2021, concernant l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2022,

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2022, tel que présenté par la Municipalité, et de le soumettre à la ratification de la cheffe du département des institutions et de la sécurité du canton, en vue de son entrée en vigueur le 1er janvier 2022.

Ainsi délibéré en séance du **7 octobre 2021**.

Adopté à une très large majorité (deux avis contraires et quelques abstentions).

Pour extrait conforme le 8 octobre 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
la Présidente


Anne-Francine Simonin



la Secrétaire


Carole Dind